



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
4 juin 2020
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants

Vienne, 8 et 9 septembre 2020

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la réunion ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et des crises, comme la pandémie de COVID-19, sur les modes opératoires des groupes criminels organisés et sur les itinéraires du trafic illicite de migrants, et bonnes pratiques pour soutenir, dans de telles situations de crise, la coopération efficace des services chargés de la détection, des enquêtes et des poursuites dans ces domaines.
3. Stratégies gagnantes concernant l'utilisation de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour prévenir le trafic illicite de migrants, mener des enquêtes à ce sujet et adopter des mesures énergiques face à l'utilisation croissante du cyberspace par des groupes criminels.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

Annotations

1. Questions d'organisation

a) Ouverture de la réunion

La septième réunion du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants s'ouvrira le mardi 8 septembre 2020 à 10 heures.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Dans sa résolution 7/1, intitulée « Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant », la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a décidé, notamment, que le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants constituerait un de ses éléments permanents, lui communiquant ses rapports et recommandations, et elle l'a encouragé à envisager de



se réunir chaque année, s'il y avait lieu, et à faire en sorte que ses réunions s'enchaînent avec celles des autres groupes de travail de la Conférence, afin d'assurer une utilisation efficace des ressources.

Le 30 août 2019, le Bureau élargi de la Conférence des Parties a arrêté par approbation tacite le calendrier de ses réunions pour 2020, selon lequel la septième réunion du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants doit se tenir à Vienne les 8 et 9 septembre 2020. Le 1^{er} mai 2020, il a en outre arrêté, par approbation tacite, les questions de fond qui seraient traitées par le Groupe de travail.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément à la résolution 7/1 de la Conférence pour permettre au Groupe de travail de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles. Les ressources mises à la disposition du Groupe de travail permettront la tenue de quatre séances plénières sur deux jours, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et des crises, comme la pandémie de COVID-19, sur les modes opératoires des groupes criminels organisés et sur les itinéraires du trafic illicite de migrants, et bonnes pratiques pour appuyer, dans de telles situations de crise, la coopération efficace des services chargés de la détection, des enquêtes et des poursuites dans ces domaines

Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être s'intéresser aux répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et de différentes crises, y compris celle associée à la récente pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sur les itinéraires du trafic illicite de migrants et sur l'ensemble des activités des groupes criminels organisés. Les délégations voudront peut-être ensuite mettre en commun les bonnes pratiques en faveur d'une meilleure coopération des services de détection et de répression pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants dans ces circonstances exceptionnelles.

Le Groupe de travail voudra peut-être aussi examiner comment, par le passé, les systèmes de prévention du crime et de justice pénale ont adapté leurs mesures de lutte contre les activités criminelles organisées au cours de catastrophes naturelles, de conflits et de crises d'origines diverses ou immédiatement après. En outre, le Groupe de travail souhaitera peut-être proposer des mesures qui visent à encourager, dans ces circonstances, des approches assurant un certain équilibre entre efforts de détection et de répression et mesures de santé publique.

Pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information établi par le Secrétariat.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat et consacré aux répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et des crises, comme la pandémie de COVID-19, sur les modes opératoires des groupes criminels organisés et sur les itinéraires du trafic illicite de migrants, ainsi qu'aux bonnes pratiques pour soutenir, dans de telles situations de crise, la coopération efficace des services chargés de la détection, des enquêtes et des poursuites dans ces domaines (CTOC/COP/WG.7/2020/2)

3. Stratégies gagnantes concernant l'utilisation de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour prévenir le trafic illicite de migrants, mener des enquêtes à ce sujet et adopter des mesures énergiques face à l'utilisation croissante du cyberspace par des groupes criminels

Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les liens existant actuellement entre la technologie, notamment les technologies de l'information, et le trafic illicite de migrants, en étudiant les moyens

de s'adapter aux applications modernes et de les utiliser pour détecter et combattre cette forme de criminalité, enquêter à son sujet et en poursuivre les responsables, y compris dans le cyberspace. Les spécialistes voudront peut-être aussi partager des pratiques prometteuses pour surmonter les obstacles et difficultés que pose actuellement l'utilisation de la technologie, en tenant compte comme il se doit des politiques relatives au respect de la vie privée, aux garanties s'appliquant et à la protection des données.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner, en particulier, l'utilisation de la technologie appliquée aux stratégies de détection, de répression, d'enquête et de poursuite, par exemple les moyens de collecter des preuves, de détecter la fraude technologique et de recueillir des témoignages grâce à la technologie, ainsi que les moyens d'empêcher et de perturber le trafic illicite de migrants, y compris grâce aux images satellites et à la cartographie géospatiale.

Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information établi par le Secrétariat.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat sur les stratégies gagnantes concernant l'utilisation de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour prévenir le trafic illicite de migrants, mener des enquêtes à ce sujet et adopter des mesures énergiques face à l'utilisation croissante du cyberspace par des groupes criminels (CTOC/COP/WG.7/2020/3)

4. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'ayant été appelée sur aucune question susceptible d'être soulevée au titre du point 4 de l'ordre du jour, aucun document n'est actuellement prévu pour ce point.

5. Adoption du rapport

Le Groupe de travail devrait adopter un rapport dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mardi 8 septembre		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et des crises, comme la pandémie de COVID-19, sur les modes opératoires des groupes criminels organisés et sur les itinéraires du trafic illicite de migrants, et bonnes pratiques pour soutenir, dans de telles situations de crise, la coopération efficace des services chargés de la détection, des enquêtes et des poursuites dans ces domaines
15 heures-18 heures	2	Répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et des crises, comme la pandémie de COVID-19, sur les modes opératoires des groupes criminels organisés et sur les itinéraires du trafic illicite de migrants, et bonnes pratiques pour soutenir, dans de telles situations de crise, la coopération efficace des services chargés de la détection, des enquêtes et des poursuites dans ces domaines (<i>suite</i>)
	3	Stratégies gagnantes concernant l'utilisation de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour prévenir le trafic illicite de migrants, mener des enquêtes à ce sujet et adopter des mesures énergiques face à l'utilisation croissante du cyberspace par des groupes criminels
Mercredi 9 septembre		
10 heures-13 heures	3	Stratégies gagnantes concernant l'utilisation de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour prévenir le trafic illicite de migrants, mener des enquêtes à ce sujet et adopter des mesures énergiques face à l'utilisation croissante du cyberspace par des groupes criminels (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	4	Questions diverses
	5	Adoption du rapport